CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E84255** **VALABLE JUSQU'AU** **28/11/2027**

ÉDITÉ LE 04/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/01/1996

Raison sociale : ARANEA

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 12/11/2025

Capital : 39 900

181 RUE SAINT EXUPERY
34130 MAUGUIO

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MONTPELLIER 96 B 1023

Siret : 408 508 653 00024

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 9249251

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1200901/001 547604/42

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 4820001/001 547606/33

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2026

Téléphone : 04 67 20 03 40 **Fax :** 04 67 20 14 11

Portable : 06 09 55 26 59

Responsabilité légale :
LINTANF MARC PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.sarl-aranea.fr

E-mail : marc.lintanf@free.fr

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 337 798 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2142	Réparation en maçonnerie et en béton armé	2	17/10/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

04/11/2026 12:22

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.